

Procès-verbal du Comité Social et Economique ordinaire

du jeudi 11 juillet 2024

Date	
Le 11 juillet 2024	Affichage <input type="checkbox"/> Urgent <input type="checkbox"/>

Présents à la réunion	Absents excusés
<p><u>Pour le CSE</u></p> <p>Titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✘ Patricia BETTEWILLER (Siège) — Service Franchise ✘ Bénédicte BUISINE (Logistique) ✘ Ida DUFROMONT (Siège) – Service Travaux ✘ Gina SCALERCIO (Noyelles) — Mag 6 ✘ Isabelle TARTAR (Béthune) – Mag 20 ✘ Jolanta TWARDOWSKA (Compiègne) – Mag 1054 ✘ Véronique MOREAU (Valenciennes) – Mag 240 ✘ Stéphanie FERANDELLE (Saint-Quentin) – Mag 18 ✘ Florence COCHET (Saint-Quentin) – Mag 1208 ✘ Gaëtane DEWULF (Logistique) ✘ Alexandra EBERSOLD (Strasbourg) – Mag 335 <p>Représentant syndical :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✘ Stéphan CORMIER (Jeuxey) – Mag 1121 – CFTC <p>Invités :</p> <p>Louis MULLIEZ, Directeur du Contrôle de Gestion Laurent DUPONT, Responsable d'entrepôt Stéphanie LOUBOUTIN Christophe VELU, médecin du travail Laurine GRABCZAK Nikos CHRISTOPOULOS, responsable du projet Déménagement Zohra CHATER</p>	<p>Titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✘ Corinne DELDIQUE (Cambrai) – Mag 103 ✘ Catherine DEMOL (Chambéry) – Mag 395 ✘ Sophie ESNAULT (Lille) – Mag 1 ✘ Ludovic LAURENS (Logistique) ✘ Catherine CARASCO (Compiègne) – Mag 1054 ✘ Claudia PODDIGHE (Chalon sur Saône) – Mag 152 ✘ Joëlle ZIZIC (Cagnes-sur-Mer) — Mag 317 ✘ Caroline SORET (Saint Martin les Boulogne) – Mag 9 ✘ Noémie BETTACHE (Orléans) — Mag 435 ✘ Marie-Hélène DELCROIX (Logistique) ✘ Christophe WACQUIEZ (Englos) – Mag 1012 ✘ Cindy MATON (Bourgoin Jallieu) – Mag 377 ✘ Nadège AUBRY (Saint- Dié) – Mag 1122 ✘ Muriel VAN DEN DRIESSCHE (Armentières) – Mag 26 <p>Suppléants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✘ Arnaud THIBEAU (Siège) – Service Achats ✘ Orlane ROUILLIER (Epagny) – Mag.1032 ✘ Claire GALLET (Dury) – Mag.61 ✘ Isabelle CAPPOEN (Lille) – Mag.1001 ✘ Anne-Hélène DUHAMEL (Montauban) – Mag.130 ✘ Merwan BOSCHER (Aubagne) – Mag.1075 ✘ Laetitia LORTHIOIR (Béthune) – Mag.19 ✘ Sophie PESNEL (Cherbourg) – Mag.1150 ✘ Angélique DI FRAJA (Nice) – Mag.176 ✘ Lili KYOTA (Évreux) – Mag.1073 ✘ Sandrine LE BRET (Auxerre) - Mag.1110 ✘ Mélanie DELANNOIS (Douai) – Mag.13 ✘ Orlane MARY (Sedan) – Mag.380 ✘ Valérie GORAL (Aulnoy) – Mag.243 ✘ Cécile AUGUSTE (Toulon Grand Var) – Mag.172 ✘ Ingrid PELTIER (Antibes) – Mag.174 ✘ Lucie ROSSI (Brest) – Mag.135 ✘ Élodie MARTINEAU (Saint Cyr) – Mag.244

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion ordinaire du 17 mai et du 7 juin 2024 et des réunions extraordinaires du 3 et 17 mai et 28 juin 20243
2.
bo
3. Évolution Parc Magasins (rachat, modification, etc.) (initialement point 6).....3
4. Présentation des Chiffres, résultats commerciaux et situation à fin juin 2024 (initialement point 5) .3
5. Questions diverses.....4
1. Information en vue d'une consultation ultérieure sur le projet d'ouverture de l'entrepôt logistique les 24 novembre 2024, 1er décembre 2024, 15 décembre 2024 et 22 décembre 2024 sous réserve de l'autorisation préfectorale.....10
2. Information en vue d'une consultation ultérieure sur le projet de planning de la logistique pour le 2ème semestre et sur le principe de travail les jours fériés.....10
3. Information en vue d'une consultation relative à une organisation susceptible d'être mise en place sur l'entrepôt à compter de septembre 202410
4. Point à date sur le projet de déménagement du siège12
5. Questions diverses (suite).....15
1. Réclamations individuelles ou collectives16

La séance est ouverte à 10 heures 35, sous la présidence d'Hélène WECXSTEEN, assistée de Michaël CLABAUX et de Elodie BOTTEIN.

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion ordinaire du 17 mai et du 7 juin 2024 et des réunions extraordinaires du 3 et 17 mai et 28 juin 2024

Les procès-verbaux des réunions ordinaires du 17 mai et du 7 juin 2024 et des réunions extraordinaires du 3 mai et du 17 mai 2024 sont approuvés à l'unanimité.

L'approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 28 juin 2024 est reportée.

2.

3. Évolution Parc Magasins (rachat, modification, etc.) (initialement point 6)

Elodie BOTTEIN présente les magasins concernés par des opérations de relookage :

Juillet 2023 :

- Tours Nationale ;
- Plaisir ;
- Orly ;
- Saint-André-les-Vergers ;
- Bruay-la-Buissière ;
- Angers Anjou.

Août 2023 :

- Oyonnax ;
- Louviers Béziers ;
- Montargis ;
- Tour Nationale ;
- Chamnord (Chambéry).

Aucun relookage n'est prévu dans des magasins de franchisés. Un nouveau magasin ouvrira à Troyes centre-ville.

4. Présentation des Chiffres, résultats commerciaux et situation à fin juin 2024 (initialement point 5)

Louis MULLIEZ rejoint la séance par visioconférence.

Louis MULLIEZ annonce que l'activité de Nocibé recule de 9,7 % sur les semaines 22 à 26, alors que le marché se contracte de 4,2 %. En conséquence, l'Entreprise perd 1,3 point de parts de marché. La performance de Nocibé du 1^{er} au 30 juin est en baisse de 7,9 %, compte tenu du décalage de la Fête des Mères.

Le bilan reste néanmoins positif sur mai et juin :

- Le chiffre d'affaires a progressé de 4,8 % ;
- Le nombre de clients s'est amélioré de 1,9 % ;
- Le panier moyen a augmenté de 2,9 %.

Les résultats des soldes sont supérieurs à l'objectif et à l'historique de 2023. Les ventes sont en retrait sur la marque Nocibé, mais elles ont progressé sur les produits de parfumerie.

Véronique MOREAU demande si des remises supérieures à 34 % seront appliquées lors de la prochaine période de soldes.

Louis MULLIEZ répond que l'Entreprise est en attente d'une validation de cette mesure par le Gouvernement.

Véronique MOREAU demande si le site Internet de Nocibé permet de cumuler les remises des soldes et les remises personnelles des salariés.

Hélène WEEXSTEEN répond que les équipes travaillent toujours sur l'intégration de la remise personnelle.

5. Questions diverses

Tenues de travail Nocibé

1. Sur le document « Nocigirls » servant de référence dans l'intranet est indiqué :
Mes ongles sont soignés et vernis (mains et pieds pour les chaussures ouvertes)
Mes chaussures sont propres, attachées et adaptées à ma tenue
Et dans le règlement intérieur :

Au regard de la dimension luxe et beauté caractérisant l'image de marque de l'entreprise, les collaborateurs appelés à être en contact avec le public doivent obligatoirement revêtir la tenue de travail qui leur a été fournie par l'employeur. Enfin, dans une optique de prévention et de protection contre les risques professionnels, l'entreprise encourage ses collaborateurs au port de chaussures de ville fermées, conformes et appropriées à l'activité de l'entreprise.

Pourquoi imposer une couleur et une chaussure fermée ? Pourquoi ces exigences sont différentes selon les régions ?

2. Pour le vernis qui est imposé à l'équipe vente, il est exigé de couleur, savez-vous que le vernis s'abîme en effectuant les fioles échantillons ? Le vernis déteint sur les emballages cadeaux. Idem en déballant, comment effectuer le travail qui nous est demandé en restant correctement manucurée ?

Michaël CLABAUX annonce que Valérie NOISETTE travaille sur les caractéristiques de la Nocigirl. Ces travaux devraient être finalisés en septembre.

Hélène WEEXSTEEN explique que les chaussures fermées apportent une sécurité supplémentaire en cas de chute d'objet. Toutefois, lorsque les conseillères sont autorisées à porter des chaussures ouvertes, leurs doigts de pieds doivent être soignés et vernis.

Véronique MOREAU constate que les pratiques et les exigences sont variables au sein du réseau. Elle signale aussi que des DR affirment que le port de chaussures fermées est obligatoire et sanctionnable si pas respecté,

alors qu'il ne s'agit que d'une recommandation inscrite au règlement intérieur. Elle dénonce également le document sur la Nocigirl dans l'intranet qui indique que les pieds doivent être vernis ce qui implique l'ouverture de la chaussure.

Florence COCHET remarque que le port de chaussures ouvertes n'a pas engendré davantage d'accidents sur les dernières années.

Michaël CLABAUX en convient, mais constate que des accidents continuent à se produire. Le port des chaussures fermées a été instauré pour des raisons de sécurité et d'hygiène. Lors d'une récente ouverture de magasin, une collaboratrice s'est blessée au pied en déballant une palette, engendrant un arrêt de travail d'une semaine.

Véronique MOREAU suggère l'utilisation de coques lors des activités représentant un risque d'accident.

Michaël CLABAUX confirme que chaque magasin sera doté d'une paire de coques, qui seront notamment utilisées pour les opérations de déballage. À terme, deux ou trois paires de coques supplémentaires seront distribuées à chaque boutique, dans le cadre de la nouvelle procédure de gestion des flux.

Florence COCHET propose que les salariées ne soient contraintes de porter des chaussures fermées que pour les opérations de déballage.

Michaël CLABAUX observe que le port de chaussures ouvertes n'est pas sans effet sur l'image de la Nocigirl, ou du Nociboy, auprès des clients.

Véronique MOREAU indique à la Direction que si une couleur est imposée, les chaussures devraient être payées par l'Entreprise.

Michaël CLABAUX souligne que la chaussure noire ne constitue pas un EPI (équipement de protection individuelle), mais fait partie d'une tenue recommandée.

Gina SCALERICO affirme que le port de chaussures noires est obligatoire. Des menaces d'avertissement ont été adressées à des conseillères qui ne respectaient pas cette consigne.

Michaël CLABAUX explique que, si elle ne s'accompagne pas d'autres manquements à la règle, cette problématique ne peut donner lieu à une sanction disciplinaire, le sujet étant toujours en cours de discussion au niveau du siège.

Véronique MOREAU indique que des courriers ont été envoyés aux salariés qui ne respectaient pas la couleur demandée.

Elodie BOTTEIN rappelle que ce n'étaient pas des courriers disciplinaires mais de rappel à la règle.

Isabelle TARTAR ajoute que des menaces de sanctions ont aussi été adressées à des salariées qui portaient des chaussures ouvertes. Il a été affirmé que des réserves seraient portées en cas d'accident du travail.

Michaël CLABAUX assure qu'aucune réserve ne sera émise dans une telle situation. En revanche, des mesures disciplinaires peuvent être engagées envers les salariés qui ne respectent pas les règles de sécurité sur leur lieu de travail.

Véronique MOREAU remarque que les salariées n'ont pas toujours les moyens de disposer de plusieurs chaussures noires fermées. Elle rappelle à la Direction que ces dernières ont besoin de changer de chaussures fréquemment, les conseillères et les esthéticiennes se tenant toujours debout et toute la journée,

Michaël CLABAUX précise qu'une harmonisation des tenues sera officialisée en septembre. Les aspects liés aux chaussures, au vernis et au rouge à lèvres seront intégrés aux débats.

Véronique MOREAU suggère d'étudier la question du port obligatoire de vernis de couleur vive sur les ongles de mains. L'exécution des échantillons et le déballage font qu'il est impossible d'avoir des mains soignées toute la journée, sauf si le vernis est permanent. Les conseillères ne peuvent pas toujours se permettre de s'offrir ce genre de prestation.

Véronique MOREAU observe que d'autres questions se posent sur les tatouages, les percings et les symboles religieux. Elle s'interroge pourquoi aucun représentant des salariés ne participe aux réflexions sur ces sujets ?

Michaël CLABAUX annonce qu'une rencontre pourra être organisée entre Valérie NOISETTE et un membre du CSE. Les remontées des représentants du personnel sont intégrées aux discussions, même si aucun élu ne participe directement aux échanges.

3. La trousse maquillage magasin portée à la taille est imposée aux conseillers même si ces derniers ne sont pas formés au maquillage et qu'ils ne peuvent donc pas appliquer les gestes de beauté, pourquoi ?

Michaël CLABAUX estime que les conseillers masculins pourraient apprendre à effectuer un maquillage flash auprès de leurs collègues féminines.

Stéphan CORMIER observe que les clientes sont naturellement réticentes à se faire maquiller par un homme.

Michaël CLABAUX recommande aux conseillers peu à l'aise avec la trousse de maquillage d'évoquer le sujet avec leur manager ou avec leurs collègues féminines, afin d'apprendre les gestes de base du maquillage. Plus généralement, les salariés ne doivent pas hésiter à faire part des difficultés qu'ils rencontrent sur une prestation.

Stéphan CORMIER souhaite connaître la proportion de conseillers en magasins.

Michaël CLABAUX répond que les effectifs des magasins sont composés à 98 % de femmes.

Véronique MOREAU s'étonne que le management impose aux hommes de porter la trousse à maquillage sans s'interroger pourquoi ils ne la portent pas.

Logistique

Bénédicte BUISINE indique qu'elle a des questions qu'elle n'a pu envoyer à la Secrétaire du CSE .

Elle demande si les personnes qui ont choisi l'option 2 (congé de mobilité) généreront encore des congés payés pendant quatre mois.

Michaël CLABAUX répond par la négative. Le contrat de travail est suspendu durant le congé de mobilité, donc aucun congé payé n'est généré. En revanche, les salariés continuent à bénéficier du régime de protection sociale de l'Entreprise. À l'issue du congé de mobilité, en l'absence de nouvel emploi, les salariés bénéficieront

de la portabilité pendant une durée maximale de douze mois. Le congé de mobilité génère également des droits à la retraite.

Bénédicte BUISINE souhaite des précisions sur le versement du treizième mois.

Michaël CLABAUX rappelle que le 13^{ème} mois est versé en juin et en décembre. Un salarié doit être présent dans l'Entreprise au moment d'un versement pour pouvoir en bénéficier. Si un collaborateur effectue l'intégralité de son congé de mobilité jusqu'en décembre, il touchera la deuxième partie du 13^{ème} mois, qui sera uniquement calculé sur les mois de juillet et août, avant le début du congé mobilité. Si un collaborateur quitte le congé de mobilité avant le mois de décembre, il ne touchera pas la seconde partie du 13^{ème} mois. À date, il n'est pas prévu que le congé de mobilité soit supérieur à quatre mois. Une formation pourra être validée durant le congé de mobilité, même si elle débute en 2025. Les règles relatives aux formations d'adaptation seront précisées dans la notice explicative.

À date, 4 personnes ont signé le formulaire d'adhésion. Sur les 36 personnes rencontrées, 23 collaborateurs ont signé la convention tripartite officialisant leur transfert chez Geodis. Des permanences seront assurées par LHH jusqu'à fin septembre pour aider les collaborateurs à construire leur projet professionnel. Une fois entrés en congé de mobilité, les salariés seront en contact direct avec LHH. Le délai minimal de sortie du congé de mobilité a été fixé à un mois. Cette durée permet d'organiser au moins un entretien pour travailler le CV et l'entretien d'embauche. Pour arrêter la procédure au bout d'un mois, les salariés doivent adresser une demande de rupture anticipée à la Direction.

L'allocation est suspendue si un collaborateur exerce une activité étrangère à l'Entreprise pendant le congé de mobilité. Si le salaire de cette activité est inférieur à la rémunération perçue dans le cadre du congé de mobilité, le collaborateur peut prétendre à un complément de salaire.

Gaëtane DEWULF demande si une immersion peut être réalisée au sein de Nocibé avant le congé mobilité.

Michaël CLABAUX confirme qu'une immersion maximale de 15 jours est prévue dans l'accord.

6. Pour les personnes qui n'ont pas pu visiter Geodis car ils étaient en arrêt, une nouvelle visite est-elle programmée ?
7. Pour les personnes en arrêt qui n'ont pas eu d'entretien avec la direction et Geodis, est-ce que cela sera programmé car j'ai bien signé un document mais je n'ai eu aucun entretien ?

Michaël CLABAUX indique qu'aucune nouvelle visite du site n'est prévue. Geodis recevra les 23 collaborateurs en septembre pour leur remettre un livret d'accueil et une promesse d'embauche, avant la signature de leur contrat de travail, prévue en janvier 2024.

8. Si l'entretien et la visite Geodis se fait pendant un arrêt, le déplacement jusque Geodis est-il payé et le temps passé ? Ou mis sur le compte ?

Michaël CLABAUX répond que les frais ne seraient pas pris en charge par l'Entreprise. Si l'entretien est programmé pendant une journée de travail, le collaborateur pourrait bénéficier d'une absence autorisée par l'employeur.

Divers

9. Les élus proposent au service achat de mettre une photo des fournitures sur le bon de commande, cela éviterait de commander les mauvaises références.

De plus il y a toujours des ruptures pourquoi ?

Elodie BOTTEIN annonce que la coordination travaille sur le catalogue afin de simplifier les réapprovisionnements.

Véronique MOREAU signale que ce problème s'est notamment posé pour commander certaines références d'étiquettes. Ce qui a engendré des commandes d'articles finalement pas utilisés.

Elodie BOTTEIN précise que l'ajout de photos n'a pas été définitivement écarté.

Véronique MOREAU constate des ruptures sur différents types de produits : étiquettes, bracelets parfumés, boîtes cadeaux.

10. Nouvelle procédure carte cadeau : nous ne disposons plus de l'indication si carte périmée ou jamais activée ou vide c'est dommage.

Elodie BOTTEIN annonce qu'une nouvelle procédure « carte cadeau » a été établie.

Patricia BETTEWILLER signale que le « mois de tolérance » ne fonctionne pas.

Hélène WEEXSTEEN indique qu'il est toujours possible de voir la date de validité et le solde ; si besoin les équipes peuvent consulter la procédure.

11. Quand nous devons activer un nouveau soin sur click rendez-vous, c'est fastidieux car tous les soins sont affichés (même les anciens), et pas par ordre alphabétique, cela demande un temps fou !

Véronique MOREAU demande si une simplification est possible.

Stéphanie FERANDELLE explique que la préparation au soleil doit être activée sur click rendez-vous, mais cette prestation doit être recherchée parmi de très nombreuses options, parfois obsolètes.

Michaël CLABAUX annonce qu'un tri sera effectué dans le click rendez-vous afin d'épurer l'affichage. La RM peut utiliser les touches *Control + F* pour rechercher une prestation.

12. Il est demandé parfois aux équipes de libérer le soir leur casier, il n'est pas possible d'avoir des casiers personnels pour chaque salarié ?

Michaël CLABAUX explique que le nombre de casiers peut être inférieur au nombre de collaborateurs, notamment lorsque des intérimaires sont présents dans les magasins. Des collaborateurs peuvent alors être sollicités pour libérer leur casier.

Isabelle TARTAR précise que des salariés se sont entendu dire que les casiers ne leur appartenaient pas et qu'ils devaient être vidés, même s'ils étaient en nombre suffisant.

Ida DUFROMONT signale que les magasins accueillent également des animatrices et des stagiaires.

Michaël CLABAUX confirme que ces personnes ne disposent pas de casier attribué. Elles doivent néanmoins bénéficier d'un espace de stockage.

Véronique MOREAU en déduit qu'un ou deux casiers doivent être libérés pour éviter les problèmes.

Elodie BOTTEIN rappelle que les casiers ne sont pas censés être utilisés à titre personnel. Néanmoins, quand l'organisation le permet, les salariés peuvent utiliser un casier de manière régulière.

13. Le talc est probablement cancérigène. Est-ce que vous avez prévu de le remplacer en cabine ?

Michaël CLABAUX explique que, selon l'OMS, un talc mal produit peut contenir des traces de composants, potentiellement cancérigènes. Par précaution, le fournisseur a été sollicité afin d'obtenir des précisions et le cas échéant pour identifier un produit de substitution.

Zohra CHATER précise que les prélèvements effectués montrent que le talc utilisé chez Nocibé est dépourvu de toute impureté.

Véronique MOREAU affirme que selon l'esthéticienne qui lui a demandé de poser la question, le talc pourrait être remplacé par de la féculé de maïs.

Zohra CHATER indique que l'étude se poursuit et que Nocibé prendra les mesures nécessaires en fonction de l'analyse réalisée.

Achats des salariés chez Nocibé

Gina SCALERICO signale que le montant des achats effectués par les salariés ne peut plus être visualisé.

Michaël CLABAUX explique que le manager dispose d'un état à posteriori. Le collaborateur peut accéder à l'historique de ses achats en consultant sa carte de fidélité. Le plafond a été fixé à 1 200 euros par semestre.

Stéphanie FERANDELLE signale que les forfaits LPG sont décomptés des montants d'achat autorisés.

Hélène WECXSTEEN le confirme. Pour cette raison, le plafond a été établi sur une base semestrielle et non sur une base trimestrielle.

Mutuelle des retraités

Véronique MOREAU signale que l'adhésion à la mutuelle coûte 158 euros par mois aux retraités de Nocibé, contre 43 euros pour les salariés en activité.

Michaël CLABAUX confirme que les retraités sont soumis à des tarifs plus élevés que les collaborateurs en poste. Ils ne doivent pas hésiter à comparer les différentes offres du marché afin de bénéficier de meilleurs tarifs.

La séance est suspendue de 12 heures 35 à 14 heures 05.

Attributions Santé, Sécurité et conditions de travail

- 1. Information en vue d'une consultation ultérieure sur le projet d'ouverture de l'entrepôt logistique les 24 novembre 2024, 1er décembre 2024, 15 décembre 2024 et 22 décembre 2024 sous réserve de l'autorisation préfectorale**
- 2. Information en vue d'une consultation ultérieure sur le projet de planning de la logistique pour le 2ème semestre et sur le principe de travail les jours fériés**

Les deux points sont traités simultanément.

Laurent DUPONT et Stéphanie LOUBOUTIN rejoignent la réunion.

Laurent DUPONT indique que le plan chaleur prévoit :

- Une pause supplémentaire si la température dépasse les 28°C.

Cette pause est instaurée au vu des températures relevées avant 14 heures.

- L'installation de ventilateurs dans les gares de préparation et aux postes de travail.
- L'ouverture des skydômes.

Le planning annuel se compose de :

- Période verte (80 % de l'année) : l'activité s'effectue de 5 heures à 17 heures.
- Période rouge : de novembre à décembre.
- Période bleue : horaires d'été (non applicable en 2024).

Les horaires peuvent être décalés afin que les salariés de la logistique commencent et finissent plus tôt leurs journées de travail. La période rouge (black Friday) pourra être modifiée en fonction des prévisions d'activité.

Des semaines « interdites » seront instaurées en 2024 : la pose de congés, RTT et RFJ ne sera pas autorisée du 12 au 24 décembre. Le travail du week-end sera mis en place :

- Le samedi, entre les semaines 45 et 50 :
- Le dimanche, potentiellement, de la semaine 47 à la semaine 50.

Stéphanie LOUBOUTIN souligne que seul un dimanche est généralement travaillé.

- 3. Information en vue d'une consultation relative à une organisation susceptible d'être mise en place sur l'entrepôt à compter de septembre 2024**

Hélène WEEXSTEEN rappelle que 23 salariés ont accepté le transfert. Ils feront donc partie des équipes de Geodis à partir du mois de janvier. Les autres collaborateurs se positionnent actuellement sur la proposition d'intégrer un congé de mobilité. Des entretiens se sont tenus avec LHH lors des derniers jours. A ce jour, quatre personnes ont confirmé leur engagement dans un projet de mobilité.

Une nouvelle organisation a été envisagée afin de :

- Mettre en place le congé de mobilité ;
- Permettre aux 23 salariés de soutenir la charge de travail jusqu'à la fin de l'année.

Stéphanie LOUBOUTIN précise les 23 personnes qui ont accepté de suivre le projet chez Geodis se compose de :

- 2 responsables d'équipe (sur 5) ;
- 3 animateurs logistique (sur 8) ;
- 2 techniciens de maintenance (sur 2) ;
- 16 employés logistique (sur 45).

36 collaborateurs pourront accéder au congé de mobilité à partir du 1^{er} septembre. Par conséquent, ils pourraient ne plus être présents dans l'entrepôt à partir de cette date. En décembre, l'équipe devrait se composer de 80 % d'intérimaires afin de couvrir les besoins. De son côté, Geodis préparera le recrutement de l'équipe qui assurera la logistique à partir de 2025.

Les axes d'organisation déployés à partir de septembre s'établissent comme suit :

- Sécuriser l'organisation actuelle :
 - o Remplacer les salariés optant pour un congé de mobilité ;
 - o Prévoir l'embauche d'intérimaires pour la fin d'année.

La possibilité de former des employés logistique au poste d'animateur logistique sera envisagée. De même, des animateurs logistique pourront être formés au poste de responsable d'équipe logistique. Certaines personnes pourraient bénéficier d'une formation complémentaire de *team leader*.

Nocibé travaille avec Adecco pour sécuriser les pôles qui compteraient trop peu de collaborateurs expérimentés. Certains salariés pourraient être invités à changer d'équipe afin de capitaliser sur leur expérience.

- Transférer une part des références omnicanales sur le site de Douvrin

Le site de Ticleni gère 10 000 références. 10 % de ce volume, en sélectif et en marque propre, pourrait être transféré à Geodis. Les produits de la collection Noël devraient être concernés par ce transfert.

L'Oréal a désigné Nocibé « client test » pour la modification de son système d'information prévue en novembre 2024. Dans ce contexte, les commandes initialement prévues en novembre devront être passées en octobre. Le surplus de produits L'Oréal serait stocké chez Geodis.

Bénédicte BUISINE demande si les intérimaires travaillant actuellement pour Nocibé seront approchés pour rejoindre les équipes de Geodis.

Stéphanie LOUBOUTIN répond que des responsables de Geodis ont rencontré des représentants d'Adecco pour travailler sur l'adéquation des profils des intérimaires et des postes à pourvoir chez Geodis.

Michaël CLABAUX souligne que cette opération a été menée avec le concours de LHH, filiale du groupe Adecco.

- Autonomiser le web

À terme, le site de Douvrin sera autonome sur les produits vendus sur le web. Ainsi, le site Internet de Nocibé conservera sa capacité de distribution pendant le déménagement. Certains fournisseurs n'ont pas la capacité de livrer des produits sur deux lieux de stockage différents. Un travail de préparation doit donc être réalisé en amont. L'organisation se basera sur le nombre de personnes prévues en septembre.

Bénédicte BUISINE se fait confirmer que le nombre de *shifts* sera revu à la baisse pour tenir compte du faible nombre de collaborateurs en CDI.

Véronique MOREAU demande si les employés logistique promus au poste d'animateur logistique percevront une prime de mission.

Stéphanie LOUBOUTIN confirme que des primes sont versées pour les missions supérieures à une semaine ou quinze jours.

Véronique MOREAU demande si les salariés de la Logistique ont touché la prime exceptionnelle mise en place depuis le début de l'année pendant les mois de mai et juin, mois où la Logistique a subi des mouvements de grève.

Stéphanie LOUBOUTIN répond par la négative. Les impacts sur la productivité se sont montrés très importants.

Patricia BETTEWILLER affirme que la livraison des magasins se montrera très difficile pour les fêtes de fin d'année. Des alternatives à l'organisation présentée ont-elles été imaginées ?

Stéphanie LOUBOUTIN explique que l'autonomisation du web entraînera une réduction des volumes. L'éventuel désengagement de certains salariés devra être compensé par l'intégration d'effectifs supplémentaires. La Direction a conscience de la situation. Toutes les pistes sont donc envisagées pour assurer l'activité. Chaque axe d'organisation identifié ne devra pas nécessairement fonctionner à 100 % pour couvrir les besoins.

Michaël CLABAUX assure que l'organisation fera l'objet d'une vigilance constante. Elle sera adaptée aux prévisions d'activité, mais également aux conditions réelles de travail et aux aléas.

Stéphanie LOUBOUTIN propose de dresser un état d'avancement du projet lors de chaque réunion ordinaire du CSE.

Michaël CLABAUX suggère de compléter les points sur les congés de mobilité par des points sur l'activité.

Les élus conviennent de procéder à la consultation.

L'organisation susceptible d'être mise en place à l'entrepôt à compter de septembre 2024 est approuvée à l'unanimité des votants.

4. Point à date sur le projet de déménagement du siège

Nikos CHRISTOPOULOS rejoint la réunion par visioconférence.

Hélène WECKSTEEN annonce que la signature du bail a été finalisée. Des travaux ont été réalisés sur le macro-zoning et le micro-zoning. Dans le cadre d'une rencontre organisée à l'immeuble Emblem avec le cabinet KARDHAM, deux élus de la CSSCT ont pu appréhender les modalités d'établissement du micro-zoning.

Un support de présentation est diffusé.

Nikos CHRISTOPOULOS affirme que la pratique du télétravail (2jours/semaine) est alignée sur la moyenne française, égale à 2,3 jours de *home office* par semaine. Le taux de présence sera d'environ 50 % dans les nouveaux locaux du siège, avec des pics d'occupation attendus le mardi et le jeudi.

Michaël CLABAUX souligne que 80 % des réunions comptent moins de 10 personnes physiquement présentes.

Nikos CHRISTOPOULOS ajoute que le taux d'occupation maximal sera de 72 %. L'évolution des modalités de travail se traduira par l'instauration de lieux de travail différents. L'organisation sera divisée en territoires d'équipe, qui occuperont des *home zones*. Les *swing zones*, positionnées entre les *home zones*, accueilleront des espaces de détente et des lieux adaptés aux besoins des collaborateurs. Des *box* permettront de passer des appels téléphoniques ou d'organiser de petites réunions.

Patricia BETTEWILLER demande si les écrans resteront dans les espaces de réunion.

Nikos CHRISTOPOULOS le confirme, précisant que les collaborateurs n'auront besoin que d'un clavier et d'une souris. Des espaces de tisanerie et de repos seront installés à chaque étage. Les différents niveaux de l'immeuble seront répartis comme suit :

- 3^{ème} étage : Accueil et cœur de vie de Nocibé ;
- 4^{ème} étage : Marketing, Achats et Catalogues ;
- 4^{ème} étage : DSI et DNC ;
- 6^{ème} étage : ECOM, DIRCO, SUPPLY, DEC ;
- 7^{ème} étage : DAF, Président, DIR DAF, DRH, Assistantes ;
- 8^{ème} étage : DRH, Bureaux CSE, IRP, Archives ;
- 9^{ème} étage : salles de réunions mutualisées.

Une terrasse sera disponible tous les deux niveaux.

Véronique MOREAU constate que les locaux du CSE mesureront 22 m². Cette surface est inférieure à la surface actuelle du local.

Patricia BETTEWILLER demande que davantage de surface soit allouée au local du CSE. La salle envisagée pour l'archivage, d'une surface de 31 m², pourrait être utilisée en externalisant le stockage des archives.

Nikos CHRISTOPOULOS explique qu'un projet de numérisation est en cours, mais il semble difficile de réduire encore davantage le volume d'archivage.

Patricia BETTEWILLER propose de récupérer 10 m² dans l'espace de la DRH, doté de 220 m².

Nikos CHRISTOPOULOS note la suggestion.

Les locaux respecteront la norme AFNOR NFX 35-102 :

- Toutes les positions de travail seront implantées en premier jour.
- La circulation principale reliera les espaces de travail à toutes les issues, sans interruption.

Le micro-zoning a été défini par le biais d'ateliers de travail.

Michaël CLABAUX explique que les locaux proposeront des bureaux de deux personnes et des bulles de deux, trois ou quatre personnes. Les espaces compteront des *lounges*, d'une capacité de quatre personnes, et des *solo box*, qui permettront aux collaborateurs de s'isoler.

Laurine GRABCZAK demande si les parois vitrées des bulles pourront être occultées afin de renforcer la confidentialité.

Michaël CLABAUX estime que des films pourraient être installés afin d'atténuer la visibilité.

Nikos CHRISTOPOULOS s'engage à étudier le sujet avec KARDHAM.

Patricia BETTEWILLER souhaite connaître les conclusions du questionnaire adressé aux équipes.

Nikos CHRISTOPOULOS présente les résultats les plus significatifs :

- 60 % des répondants pensent venir travailler par des moyens de mobilité douce.
- S'agissant de la décoration intérieure, plus de 70 % de personnes interrogées privilégient les ambiances claires intégrant des touches naturelles.
- 40 % des personnes interrogées qualifient de « raisonnable » un prix de repas compris entre 8 et 10 euros.

Les collaborateurs pourront amener leur repas et se restaurer dans l'espace de tisanerie du 3^{ème} étage. Des réfrigérateurs connectés seront également proposés.

Hélène WEEXSTEEN remarque que des personnes travaillant sur différents niveaux de l'immeuble pourront se retrouver au 3^{ème} étage pour déjeuner ensemble. La décoration s'inspirera des différentes couleurs de carnation de la peau.

Nikos CHRISTOPOULOS indique que la majorité des personnes souhaitent bénéficier d'espaces extérieurs non-fumeurs. 15 % des répondants souhaitent disposer d'un endroit pour pratiquer une activité sportive ou relaxante.

Hélène WEEXSTEEN remarque que les sessions de yoga offertes lors de la semaine de la QVT n'ont pas remporté le succès escompté.

Nikos CHRISTOPOULOS précise que le baby-foot se trouvera sur une terrasse extérieure.

Entre 10 % et 20 % des bureaux seront ajustables en hauteur, ce qui permettra de travailler debout. Des réflexions sont en cours sur l'utilisation d'une application permettant de réserver des espaces de travail.

Hélène WEEXSTEEN remarque que les collaborateurs de Douglas à Düsseldorf utilisent l'espace de restauration pour travailler en dehors des heures de repas. Cette possibilité pourrait être envisagée au nouveau siège de Nocibé. S'agissant des sols, la moquette est considérée comme le matériau offrant les meilleures conditions acoustiques, sachant que les surfaces vitrées produiront naturellement de l'écho. Des coloris peu salissants sont envisagés.

Nikos CHRISTOPOULOS annonce que 25 places de stationnement seront allouées au personnel de Nocibé. Elles intégreront 2 places PMR et des places réservées à la Direction.

Hélène WEEXSTEEN annonce qu'un nouveau questionnaire sera lancé fin août ou début septembre. Les questions de stationnement seront une nouvelle fois évoquées. Les collaborateurs disposeront d'une bonne visibilité sur leurs conditions de travail à partir de début octobre. Les besoins en mobiliers seront définis en fonction du micro-zoning. Le mobilier installé sera totalement neuf.

Nikos CHRISTOPOULOS précise que les meubles seront commandés en août. Les travaux seront réalisés en septembre et en octobre, puis les mobiliers seront installés dans les espaces.

Hélène WEEXSTEEN annonce que le CSE sera consulté sur les conditions de travail en octobre ou novembre.

Michaël CLABAUX explique que KARDHAM s'assure que le micro-zoning défini en ateliers soit compatible avec les espaces de l'immeuble. Des dalles anti-bruit et des totems seront installés afin d'absorber les sons.

Nikos CHRISTOPOULOS ajoute que la luminosité s'ajustera automatiquement.

Michaël CLABAUX rappelle que le bâtiment permettra de moduler la température, dans le cadre d'une démarche environnementale. Une visite pourra être organisée afin que les membres de la CSSCT visualisent les locaux.

Véronique MOREAU affirme que la principale crainte des élus porte sur la température des espaces de travail. Par ailleurs, des agressions se seraient produites dans le parking de l'immeuble.

Michaël CLABAUX explique que, au début des travaux, le bâtiment n'était pas fermé et des personnes se sont introduites dans le parking en voiture. Ne pouvant pas ressortir de l'immeuble, elles sont entrées en conflit avec le gardien, qu'elles ont effectivement agressé. Cet épisode est le seul cas d'agression reporté. Aucune agression n'a eu lieu depuis la fermeture du bâtiment, il y a cinq ou six mois.

Patricia BETTEWILLER indique que, selon le président du syndicat des logements voisins, cinq ou six agressions auraient eu lieu dans le parking.

5. Questions diverses (suite)

Déménagement du siège

4. *Parking nouveau siège : y a-t-il une décision de prise pour fournir un emplacement de parking à ceux qui en auraient besoin ?*

Hélène WECKSTEEN répond que des réflexions seront menées au vu des résultats du questionnaire complémentaire.

5. *Sera-t-il possible de racheter le matériel informatique qui ne sera pas transféré au nouveau siège ? Dans le même esprit est-il possible de mettre le mobilier (chaises et tables) aux magasins ?*

Hélène WECKSTEEN indique que le mobilier ne pouvant être déménagé pourrait être proposé aux salariés comme cela a déjà été fait précédemment et confirme que les mobiliers seront distribués aux salariés. Les meubles restants seront vraisemblablement proposés à des associations.

Ida DUFROMONT demande si les écrans qui ne seront plus utilisés pourront être distribués aux salariés.

Hélène WECKSTEEN répond que ce point n'a pas encore été étudié. Des propositions de rachat pourraient effectivement être adressées aux collaborateurs dans le cas où ils ne pourraient être déménagés.

Michaël CLABAUX souligne que le cabinet KARDHAM s'est montré particulièrement vigilant sur l'ergonomie, en rappelant la nécessité de respecter les normes AFNOR.

Christophe VELU rappelle que des voies de circulation facilitant les évacuations devront être mises en place.

Michaël CLABAUX annonce que des chartes de vie seront établies afin d'assurer une bonne ambiance de travail. Différents métiers cohabiteront au sein de chaque étage. Des personnes auront besoin de s'isoler alors que d'autres devront passer des appels téléphoniques.

Nouveau concept de magasin

Véronique MOREAU demande si tous les magasins relookés bénéficient du nouveau concept d'aménagement.

Michael CLABAUX répond par l'affirmative.

Véronique MOREAU demande si des modifications ont été apportées au nouveau concept suite aux ouvertures des premiers magasins et aux remontées des salariés (hauteur des rayons, emballage cadeau etc...).

Zohra CHATER annonce que des réflexions ont débuté sur l'ergonomie des équipements en magasins. Les mobiliers permettant de réaliser les emballages cadeaux ne sont pas encore harmonisés.

Véronique MOREAU en déduit que le parc de magasins est renouvelé alors que le nouveau concept n'est pas totalement corrigé. Les groupes de travail auraient dû être constitués en amont du projet du nouveau concept.

Hélène WECKSTEEN constate que le processus est en constante amélioration. Les opérations réalisées dans le cadre des relookages sont de plus en plus nombreuses.

Véronique MOREAU remarque que les zones d'emballage cadeaux sont placées trop bas dans de nombreux magasins.

Point d'avancement du DUERP

Zohra CHATER rappelle que le nouveau modèle de DUERP avait été présenté au CSE. Les DR et les RMF ont été formés à son utilisation. À date, le taux d'avancement du DUERP est de 18 %. L'objectif est d'atteindre les 100 % au 31 août 2024.

Attributions de proximité

1. Réclamations individuelles ou collectives

Sans objet.

La prochaine réunion du CSE se tiendra le jeudi 29 août 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 55.

La Secrétaire du CSE

Véronique MOREAU



La Présidente du CSE

Hélène WECKSTEEN

